



# LES OURS JUDO CLUB FITNESS FICHE D'INSCRIPTION

## Arts Martiaux

- Judo
- Ju-Jitsu / Self-Déf.
- M.M.A. / Boxe
- Karaté
- Sabre Lazers
- Baby-Gym

### COCHEZ LES CASSES DE PRATIQUES

- Pilates
- Zumba / Zumba enfants
- Body-Zen / Tai-Chi
- Yoga
- Step
- Cardio Attack / Fitness

Mettre les prénoms devant les cases des pratiques si plusieurs adhérents

## FORME

Remise du dossier avant le 18/09

J'ai mon QR Code Pass sanitaire en ma possession

### 1er ADHERENT

NOM : Mail : si vous recevez déjà les news cochez  Idem  
 Prénom : Mail :  
 Date de naissance : Profession Père :  
 Adresse: si Idem N-1 cochez  Idem Profession Mère :  
Lieu de pratique (entourez votre choix) :  
 Code postal et Ville : Grisolles - St-Sauveur - Vacquiers - Bessens - Aucamville - Gauré - Teulat - Monbequi  
 N° mobile : ou Clubs partenaires : Dieupentale - Montauban - Alliance Judo Occitanie

### 2e ADHERENT

NOM : Lieu de pratique - Mettez les prénoms sur vos choix d'activités  
 Prénom : Date de naissance :

### 3e ADHERENT

NOM : Lieu de pratique - Mettez les prénoms sur vos choix d'activités  
 Prénom : Date de naissance :

### Remarques ou infos utiles à nous communiquer ?

Dans le cadre de la dynamique du Club, notre site internet et Facebook présente des photos lors des diverses activités engagées durant l'année. R.G.P.D. : Toutes ces informations resteront confidentielles et ne serviront en aucun cas à de la publicité, elles sont obligatoires pour les assurances et ne seront jamais transmises. Seuls le directeur et la trésorière y ont accès pour les prises de licences-assurances. Les News du club sont envoyées en copies cachées des mails et personne n'y a accès, vous pouvez être enlevé de cette liste sur simple demande. Nous sommes une association gérée par des bénévoles, nos enseignants sont reconnus pour leur pédagogie. Pour nous l'important c'est d'avoir des profs de qualité. Les Ours vous souhaite la bienvenue !

### Infos utiles de paiements :

**L'adhésion est annuelle, elle comprend tout :** Les cours, les licences pour les Arts-Martiaux, les animations et sorties, le Brunch de fin de saison, les assurances pour TOUS les adhérent(e)s peu importe leurs disciplines. Un adhérent peut ainsi faire PLUSIEURS disciplines avec la même adhésion, sans supplément.

**En cas de pandémie,** comme le Coronavirus qui impose la fermeture de nos salles par la municipalité ou par l'Etat, le club à mis en place un paiement en 1, 2 ou 5 chèques afin d'être remboursé comme nous l'avons fait par le passé (nous détruisons les chèques ou nous vous remboursons). Vous ne payerez pas les cours ou les dojo seront fermés (+ de 3 semaines), sinon on vous rembourse.

**La cotisation restante** est restituée si l'arrêt survient avant le 1er novembre, sur simple demande sans motiver la raison à judo.ours@gmail.com - Passer ce délai l'adhésion annuelle ne pourra être remboursée.

### TARIF TOUT INCLUS SAISON 2022 / 2023

### Modalités de paiements

<u>Inscription / Licence / Assurances Annuelle</u>		<b>Cotisation club</b>	<b>Paiement en 1 ou 2 ou 4 chèques</b>	
			<b>L'adhésion est annuelle, tout doit être déposé en une seule fois</b>	
1 adhérent	50 €	<b>19€ / mois</b>	En 5 chèques : 1 chèque de 50€ / 4 de 48€	ou en 2 chèques de 120€
2 adhérent	100 €	<b>34€ / mois</b>	En 5 chèques : 1 chèque de 100€ / 4 de 85€	ou en 2 chèques de 220€
3 adhérent	150 €	<b>38€ / mois</b>	En 5 chèques : 1 chèque de 150€ / 4 de 95€	ou en 2 chèques de 265€
4 adhérent	200 €	<b>39€ / mois</b>	En 5 chèques : 1 chèque de 200€ / 4 de 98€	ou en 2 chèques de 295€
5 adhérent	250 €	<b>39€ / mois</b>	En 5 chèques : 1 chèque de 250€ / 4 de 98€	ou en 2 chèques de 315€
<b>Nombre total d'adhérents :</b>			<b>Nombre total de chèques :</b>	

## VOTRE ADHESION ANNUELLE - Qu'est ce qu'elle comprend ?

**L'adhésion est annuelle, elle comprend tout : Les cours, les licences pour les Arts-Martiaux mais aussi les Activités de la Forme, les animations et sorties, le Brunch de fin de saison, les assurances pour TOUS les adhérent(e)s peu importe leurs disciplines.**

L'adhésion permet de faire autant de cours que vous souhaitez (1 seule heure ou 2 ou 3 ou +) peu importe le lieu mais aussi peu importe l'activité ou le nombre d'activités. Un adhérent peut ainsi faire plusieurs disciplines avec la même adhésion.

## PANDEMIE

En cas de pandémie, comme le Coronavirus qui impose la fermeture de nos salles par la municipalité ou par l'Etat, le club à mis en place un paiement en 1, 2 ou 5 chèques afin d'être remboursé comme nous l'avons fait par le passé (nous détruisons les chèques ou nous vous remboursons). Vous ne payerez pas les cours ou les dojo seront fermés (+ de 3 semaines), sinon on vous rembourse.

## COURS D'ESSAI

2 cours d'essai seulement AUTORISE puis nous exigeons le règlement avant le 3em cours. L'inscription doit se faire avant le 20 septembre.

**La cotisation restante est restituée si l'arrêt survient avant le 1er novembre, sur simple demande sans motiver la raison à [judo.ours@gmail.com](mailto:judo.ours@gmail.com)**

## PAIEMENT DE VOTRE ADHESION

Le paiement se fait soit en espèces, soit en chèque, merci de mettre à l'ordre : « Les Ours judo-club », les dates, le lieu. Le paiement de l'adhésion se fait pour l'année à déposer en une seule fois lors de votre inscription.

La possibilité de faire 5 chèques n'est qu'un moyen de paiement et non un paiement mensuel ou trimestriel. Dans votre adhésion les licences et assurances sont déjà comprises. Pour 5 chèques, ils seront encaissés comme suit : Adhésion : Sept. / 1er cotisation début Octobre / 2em cotisation Déc. / 3em début Février / 4em fin Avril  
Paiement en 10 chèques accepté sur simple demande exceptionnelle écrite et pour le tarif famille.

## PAIEMENT PAR COUPONS SPORTS / ANCV - CAF - MSA

Notre association ACCEPTE les « Coupons Sports / Coupons ANCV-CAF-MSA / Chèques vacances » qui doivent être tous déposés en SEUL COUP au moment de l'inscription. Merci de les remplir. Nous possédons TOUS les agréments (numéros ci-dessous) et sommes agréé par le Ministère de la santé, de la jeunesse et des Sports.

**Les chèques vacances ou coupons sports qui seront déposés après le 20 septembre ne seront acceptés que pour votre adhésion de la saison prochaine.**

Pour les coupons MSA-CAF-ANCV et remboursement des comités d'entreprise nous vous demandons de régler la totalité de votre adhésion, nous vous adresserons un chèque de remboursement dès réception des paiements de la part des différents organismes (Comité d'entreprises AIRBUS, Autres C.E., MSA, CAF).

## DEPOT DES DOSSIERS - MERCI DE RESPECTER CES DATES POUR OBTENIR LES RECUS

Au Dojo de Grisolles :	O Vendredi 16/09 entre 18h-20h30	O Fêtes des associations 03/09
Au Dojo de St-Sauveur :	O Lundi 19/09 entre 17h30 et 20h.	O Fêtes des associations 03/09
A Bessens :	O Mercredi 21/09 entre 18h30 et 19h45	
A Vacquiers :	O Lundi 19/09 entre 18h.-20h.	
A Aucamville :	O Mercredi 21/09 : Avant le 1er cours et après le 2em cours.	
A Teulat :	O Lundi 19/09 : Avant le 1er cours et après le 2em cours.	
A Gauré :	O Mercredi 21/09 : Avant le 1er cours et après le 2em cours.	
A Dieupentale :	O Mercredi 19/09 : Avant le 1er cours et après le 2em cours.	

**Si vous n'avez pas besoin de reçu ou facture pour votre C.E. ou un autre organisme, vous pouvez transmettre ce dossier d'inscription aux Professeurs ou aux membres du bureau avant le 18 septembre.** Pour divers documents administratifs (hors inscription) une permanence sera effectuée sur ces dates ci-dessus. Une dernière permanence sera effectuée au Dojo de Grisolles le mercredi 28 de 17h30 / 19h30

## RECU ou FACTURE Comité d'Entreprise

Il est impératif de venir à l'une des dates mentionnées ci-dessus si vous souhaitez avoir un reçu pour les Comités d'entreprises ou une facture. Aucune facture ou reçu seront fournis en dehors de ces permanences.

Si vous souhaitez un reçu (notamment pour votre C.E.) **nous insistons sur le fait de remplir VOUS-MEME l'attestation jointe Reçu et disponible sur le site internet** (ou le document propre à votre CE) et apportez la lors de votre inscription lors des jours et heures ci-dessus. Nous apposerons le tampon et la signature directement sur place.

## CONTACT – INFOS :

Les Ours Judo-Club-Fitness ; Lieu dit Le Fort 31590 Verfeil – 06.22.60.81.23.  
Association Loi 1901 déclarée en Préfecture le 03/01/2008 sous le n° 20060051 - N° Siret : 405 305 889 00025  
Code A.P.E. 926 C - Numéro Etablissement : 08209ET0001 - Numéro jeunesse et sport 82-416 B.